



Le président Michel Martelly a signé mardi dernier au palais national un « arrêté déclarant que le centre-ville n'est plus une zone d'utilité Publique », a appris Haïti Press Network.

Cet arrêté lève automatiquement l'arrêté du 2 septembre 2010 signé par son prédécesseur René Préal déclarant que cette zone était d'utilité publique. M. Martelly a signé un autre arrêté destiné à encourager l'initiative privée et la reprise économique dans la zone.

Selon le président de la République, cette mesure est prise en vue de corriger une erreur que l'ancien président avait commise au lendemain du séisme de janvier 2010.

« La capitale ne se reconstruira pas sans l'effort du secteur privé et la contribution de sa population. Tout cela est dans le but de libérer les initiatives des entrepreneurs susceptibles de transformer le centre commercial en chantier et de stimuler la création d'emplois », a déclaré Martelly.

Le secteur des affaires pourra désormais investir dans la zone métropolitaine, ce qui favorisera donc la création d'emploi, a-t-il avancé.